

Diffusion: Agri

PA 2014-17: projet inacceptable en l'état

LUC
THOMAS

A U S O M M A I R E

L'édito :

Priorité à la production 1

PA 2014-17:
projet inacceptable
en l'état 1PA 2014-17:
on aime, on n'aime pas 2Non à la contribution
à l'adaptation 2PA 2014-17:
deux graves lacunes
du projet 3L'été des Produits
du Terroir vaudois
Le buffet est servi! 3Inspections
des exploitations:
davantage d'efficacité
grâce aux contrôles
coordonnés 4

La refonte complète du système des paiements directs proposée par PA 2014-17 est le volet du projet qui suscite la critique la plus fondamentale. Les paiements directs ont pour vocation de rémunérer les prestations non marchandes de l'agriculture. Dans le système actuel, ils peuvent être rangés en deux catégories:

- les paiements directs généraux, dont l'objectif est de garantir que le territoire demeure cultivé afin d'assurer la sécurité alimentaire du pays;
- les paiements directs spécifiques, à caractère écologique et éthologique. Ils rémunèrent les prestations que l'agriculteur fournit pour répondre aux attentes de la société dans les domaines de la biodiversité, de la préservation des ressources naturelles et de la garde des animaux.

Actuellement, les paiements directs généraux ont un caractère quasi automatique en ce sens que tout exploitant répondant aux exigences des PER en bénéficie. Ces paiements financent en quelque sorte la part des coûts non couverts par la vente des produits, afin précisément d'assurer la sécurité alimentaire et le maintien d'un territoire cultivé. En 2011, ces paiements se monteront à 2.28 milliards de CHF par an, soit 81% du total des paiements directs.

Les paiements spécifiques sont pour leur part définis de façon à couvrir le coût des prestations des programmes écologiques et éthologiques, que les exploitants demeurent libres de fournir ou non. En 2009, ces paiements émarquent au budget agricole à hauteur de 565 millions de CHF, soit 20% de l'ensemble des paiements directs.

UN QUART DES PAIEMENTS DIRECTS MENACÉS

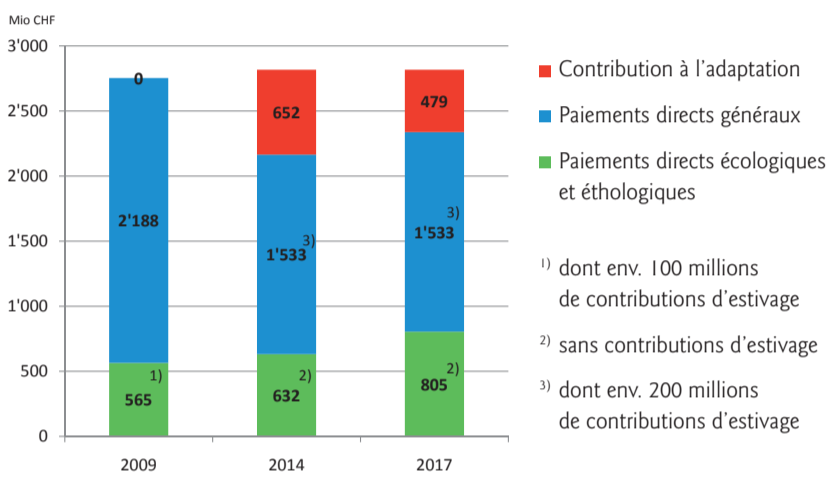
S'il était appliqué tel que proposé, le nouveau dispositif entraînerait une profonde modification de cette répartition.

Considérés à échéance 2017, les paiements directs généraux, au sens défini ci-dessus, se trouveraient amputés de 750 millions de CHF et ne totaliseraient donc plus que 1,53 milliards de CHF. En termes relatifs, la réduction serait de 36%! A l'inverse, les paiements directs écologiques et éthologiques bénéficieraient d'une dotation additionnelle qui serait de 100 millions de CHF en début de période pour finir à 272 millions de CHF en 2017. La progression serait ici de plus de 50%.

La différence entre ces deux évolutions est affectée au financement de la contribution dite à l'adaptation, dotée d'une enveloppe qui passerait de 652 millions

Centrée sur la réforme du système des paiements directs, cette quatrième révision de la loi sur l'agriculture donne à la politique agricole une orientation où les fonctions écologiques de l'agriculture l'emportent sur sa mission nourricière et où la réduction des dépenses publiques prime sur l'amélioration du revenu agricole. En l'état, ce projet est inacceptable.

ÉVOLUTION DES PAIEMENTS DIRECTS PAR CATÉGORIE



de CHF en 2014 à 472 millions de CHF en 2017. Contrairement à ce que son nom pourrait laisser penser, cette contribution n'a rien à voir avec une quelconque mesure d'adaptation que les exploitations agricoles pourraient être amenées à prendre durant la période considérée. Il s'agit en réalité d'un paiement à caractère purement social dont seuls les exploitants – et non les exploitations – en activité à fin 2013 pourraient bénéficier, pour autant que leur revenu et fortune ne dépassent pas certaines limites non encore fixées.

L'agriculture ne doit se faire aucune illusion sur la durabilité de cette contribution: la manière dont elle est conçue exclut qu'elle puisse être maintenue à long terme. Ainsi et sous une apparente stabilité, PA 2014-17 jette bel et bien les bases de changements qui conduiront à une réduction substantielle de la rétribution des prestations non marchandes de l'agriculture. Le Conseiller fédéral Schneider-Amman n'a du reste pas dit autre chose en affirmant, lors d'une interview donnée à AGRI en mars dernier: «Le Conseil fédéral était devant le dilemme suivant: les mêmes prestations pour moins d'argent ou davantage de prestations pour autant d'argent. Il a clairement choisi la seconde option».

Dans un premier temps, c'est-à-dire sur la période 2014-17, la diminution sera de 270 millions. Ce montant correspond à ce que le rapport propose de retrancher aux paiements directs généraux pour financer de nouvelles prestations écologiques. Les sacrifices ne s'arrêteront malheureusement pas là. Dans un deuxième temps, ce sont les contributions à l'adaptation qui s'envoleront, soit 480 millions de CHF. Car, comme dit précédemment, la nature même de cette contribution en programme la disparition.

PA 2014-17 nous engage donc dans une voie qui, au final, pourrait coûter 750 millions de CHF à l'agriculture, soit plus du quart des paiements directs actuels. Une telle amputation est inacceptable. Elle l'est d'autant plus que, il faut le rappeler, le revenu agricole n'atteint en moyenne que le 60% de la rétribution dont bénéficient les autres catégories socioprofessionnelles de ce pays. A cela s'ajoute que les prestations dont l'OFAG voudrait réduire la rémunération répondent largement aux attentes d'une population qui ne les jugent pas excessivement coûteuses, comme le montrent les enquêtes d'opinions faites à ce sujet.

QUATRE CONDITIONS POUR ENTRER EN MATIÈRE

Dans sa forme actuelle, PA 2014-17 n'est pas acceptable. Pour entrer en matière sur ce projet, Prométerre pose quatre conditions:

1. Abandon total des contributions à l'adaptation et transfert du budget correspondant sur les contributions à la sécurité de l'approvisionnement et au paysage cultivé.
2. Maintien des UGBFG comme critère d'octroi des paiements directs, parallèlement à celui de la surface.
3. Redimensionnement des mesures écologiques de façon à stopper l'érosion du taux d'auto-approvisionnement.
4. Financement d'éventuelles nouvelles prestations écologiques par un budget additionnel et non par l'amputation des paiements directs généraux.

L'édito

Priorité à la production

PA 2014-17 soulève la question de savoir si les objectifs de la politique agricole sont tous compatibles entre eux. Nous affirmons que non. En particulier, nous ne voyons pas qu'il soit possible de satisfaire aux objectifs d'approvisionnement de la population tout en orientant encore davantage l'agriculture vers l'écologie.

Depuis le changement de cap de la politique agricole au milieu des années nonante, notre auto-approvisionnement net n'a fait que régresser, passant en quinze ans de 58 à 54%. Cela n'est pas surprenant car, depuis PA 2002, la politique agricole poursuit ouvertement un but d'extensification de la production. Avec l'augmentation substantielle des moyens financiers réservés aux mesures écologiques et aux systèmes extensifs de production, PA 2014-17 accentuerait encore cette tendance.

L'accroissement de notre dépendance des importations pour assurer notre alimentation est ainsi programmé. Cette orientation – que la Suisse est probablement la seule à prendre parmi les pays développés – est d'autant moins compréhensible que les marchés internationaux vont continuer à se tendre sous la pression d'une demande croissante et d'une offre soumise aux aléas climatiques que l'on sait. Cette politique exposerait notre pays de façon accrue à la volatilité des marchés et au risque d'être confronté à des perturbations majeures de son approvisionnement alimentaire.

Une politique agricole qui fragilise de la sorte la mission nourricière de l'agriculture n'est pas conforme aux objectifs de durabilité qui lui sont assignés. L'une des priorités de la future loi devrait être de garantir une augmentation de la production au moins égale à la croissance de population, soit 0.6%/an selon les prévisions de la Confédération pour les dix ans à venir. Dans sa version actuelle, PA 2014-17 n'est malheureusement pas dans la cible.

LUC THOMAS

Crédit infos

SÉCHERESSE

Les aides possibles
sur demande écrite:

- délai de paiement
- aides financières en cas de pertes

Office de
crédit agricole

Jordils 3 - CP 128
1000 Lausanne 6
Tél. 021 614 24 33
Fax 021 614 25 01
oca@prometerre.ch

PA 2014-17: on aime, on n'aime pas



Au jeu des lauriers et des tomates, le rapport explicatif à l'appui du projet PA 2014-17 est suffisamment complet et fouillé (310 pages) pour fournir toute la matière nécessaire. D'une manière générale, les quelques exemples ci-dessous le montrent, le rapport est bon dans sa partie d'analyse des conditions-cadre et dans l'expression des objectifs. Cela se gâte dans la transposition en mesures concrètes où, par des acrobaties de raisonnement, les auteurs utilisent souvent un constat correct pour justifier une mesure visant tout autre chose.



ON APPRÉCIE...

...d'une manière générale, les chapitres consacrés à l'analyse des futures conditions-cadre et aux défis à affronter. C'est une bonne compilation des données internationales, doublée d'une mise en perspective pertinente des conditions suisses. L'approche des changements climatiques, de la disponibilité en matières premières et en ressources, de même que l'examen de la volatilité des prix permettent de porter un regard objectif sur les problèmes posés par le commerce international des denrées alimentaires.

...la volonté affirmée de conduire une stratégie de qualité des produits dans laquelle tous les échelons des filières sont concernés.

...l'objectif de préserver les terres cultivables fertiles, ressource naturelle essentielle. Cela paraît de première urgence dans notre pays, dont la surface arable par habitant est la plus faible au monde, juste avant le Japon (fig. 29, p. 70). Le droit de recours dont l'OFAG disposerait contre les décisions portant sur des surfaces d'assolement pourra s'avérer utile.

...dans une certaine mesure, la définition plus précise des différents objectifs que poursuivent les paiements directs et l'attribution d'enveloppes pour chacun d'eux.



ON N'AIME PAS...

...sur deux points notamment, le bilan sur la politique agricole menée jusqu'ici.

- L'évaluation des prestations d'intérêt public fait état d'une longue série de soi-disant lacunes en matière de ressources naturelles, de qualité du paysage, de bien-être des animaux. Ces appréciations apparaissent purement subjectives et masquent les progrès réalisés.
- La contorsion rhétorique qui laisse entendre que la situation économique de l'agriculture s'est «largement améliorée par rapport à 2000/02». C'est oublier que le revenu global de la branche, qui était de 4.2 milliards en 1990/92, est tombé à 3.18 milliards en 2000/02, puis à 2.88 milliards en moyenne 2008/10, autrement dit que l'agriculture vit une récession économique au rythme de 1.7 % par an.

... voir le principe dit du «Cassis de Dijon» classé dans le chapitre intitulé «Simplification et flexibilisation des réglementations et charges». En réalité, cette «flexibilisation» est en passe de ruiner les efforts consentis depuis de nombreuses années par les agriculteurs pour valoriser la qualité suisse des produits alimentaires reposant sur des normes plus exigeantes qu'ailleurs.

... la suppression des paiements directs pour les surfaces cultivées en zones à bâtir dans le but de préserver les terres cultivables. Cette restriction n'aura à l'évidence aucun effet sur la préservation des sols agricoles. Dans des conditions d'exploitation difficiles, elle aura même pour effet l'abandon de l'entretien... en attendant le bétonnage!
A quand des mesures ayant un effet réel sur l'économie du sol? Priorité absolue aux surfaces d'assolement et réhabilitation des anciens ruraux inutilisés seraient des mesures dans les cordes de l'OFAG.

...disons même qu'on n'aime pas du tout «l'invention» de la contribution dégressive à l'adaptation. (cf texte ci-dessous)

Non à la contribution à l'adaptation

La contribution à l'adaptation, contrairement à ce qu'affirment les représentants de l'OFAG, est appelée à une réduction constante du montant global des soutiens directs. Selon les prévisions, entre 2014 et 2017, la contribution à l'adaptation sera réduite de 173 millions. La différence est destinée à financer les prestations supplémentaires que les familles paysannes devront fournir sous forme d'amélioration de la biodiversité, de système de production particulièrement respectueux de la nature et de l'environnement, ainsi que d'efficacité des ressources, ce qui sous-entend avant tout des investissements supplémentaires (études pour des réseaux écologiques, fosses à purin plus grandes, équipement de pendillards, etc.).

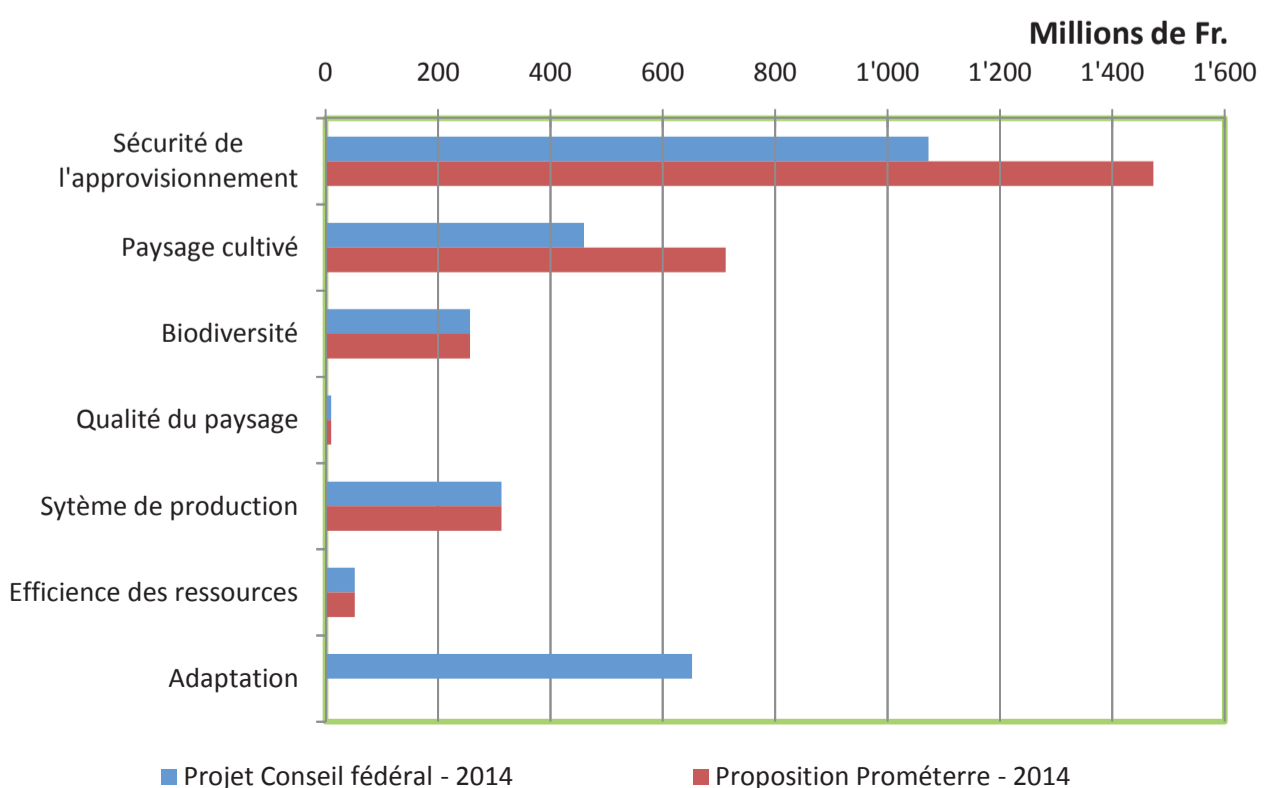
La contribution est, selon le projet, versée pour compenser individuellement les pertes de paiements directs dues à l'introduction du nouveau système. Les nouveaux exploitants n'y auraient pas droit. Passée la première période

14-17, comment l'agriculture pourra-t-elle justifier l'octroi d'une contribution destinée à l'adaptation qui serait versée aux seuls exploitants ayant connu le système ancien des paiements directs? Le Parlement se demandera à quoi servent ces montants si l'agriculture n'est pas «adaptée».

En conclusion, selon Prométerre, la contribution à l'adaptation doit être reconvertie dans les paiements directs destinés à la sécurité de l'approvisionnement, d'une part et en faveur des paysages cultivés, d'autre part. Ces deux programmes dits universels permettent l'accès de chaque exploitant remplissant les critères de base à l'attribution de paiements directs. Et chaque exploitant fournit, par l'exercice de son activité, les prestations de base souhaitées par la population: la sûreté de l'approvisionnement en termes de quantités comme de qualité et le maintien de la beauté des paysages qui font la réputation de notre pays.

J L K

PROPOSITION DE RÉPARTITION DES PAIEMENTS DIRECTS



PA 2014-17: deux graves lacunes du projet

La libéralisation des marchés et la concurrence qui en résulte stimulent l'esprit d'entreprise, l'inventivité, la compétitivité, le tout visant à la maximisation des parts de marché. C'est un fait. Reste que dans cet univers économique de compétition, les plus faibles sont soumis à la loi des plus forts, eux-mêmes menacés par plus forts qu'eux encore. Dans ces conditions, c'est le maillon le plus vulnérable de la chaîne de valeur ajoutée qui est mis sous la pression la plus lourde. Le pouvoir politique est seul en mesure d'imposer certaines règles permettant d'équilibrer, tant que faire se peut, les relations entre partenaires. En position d'infériorité face aux autres échelons des filières agro-alimentaires, l'agriculture attend de la Confédération des mesures de rééquilibrage.

RIEN SUR LE RENFORCEMENT DE LA POSITION DES PRODUCTEURS

Ni la Commission de la concurrence, ni la Surveillance des prix n'ont les moyens et sans doute la volonté d'intervenir pour réguler un tant soit peu les relations entre producteurs agricoles et acheteurs de biens alimentaires. Reste à agir par d'autres voies. L'une d'entre elles serait de légiférer, justement, par la loi sur l'agriculture. Le projet n'en dit rien. Prométerre demande que tout abus de la position de force d'une entreprise envers d'autres échelons de la filière, entravant par exemple l'accès d'autres entreprises à la concurrence ou son exercice, ou désavantageant les partenaires commerciaux, soit réputé illicite, que cette entreprise ait ou non une position dominante au sens de la loi sur les cartels. Cette adjonction pourrait trouver place à l'article 2 de la loi.

TOUJOURS RIEN SUR LA DÉTECTION ET LA RÉPRESSION DES FRAUDES

Censé lutter contre les fraudes en matière de production alimentaire, essentiellement dans les domaines de l'importation et exportation et de la déclaration des produits, l'art. 182 de la loi est resté lettre morte depuis l'approbation de la nouvelle politique agricole (loi sur l'agriculture du 29 avril 1998)! Le système de détection des fraudes, par ailleurs déjà édulcoré en regard du système de répression des fraudes que le Conseil fédéral avait l'intention de mettre en œuvre dans la PA 2002, doit maintenant être mis sur pied. Lorsqu'on demande aux autorités fédérales à quoi en sont ces mesures, elles répondent toujours en invoquant les difficultés de coordination entre les divers services, ou alors en mettant le retard sur le compte d'une restructuration à venir au sein de l'administration fédérale.

Prométerre demande que le système de détection, puis de répression des fraudes, indispensable à l'atteinte des objectifs fixés en matière de qualité des produits et de mise en place de l'ensemble de la législation dite «swissness» soit opérationnel au 1^{er} janvier 2014.

J L K

L'été des Produits du Terroir vaudois Le buffet est servi!



SUZANNE
GABRIEL

Envie de balades et de découvertes culinaires? Les Produits du Terroir vaudois vous proposent un été gourmand dans de superbes sites! A commencer dès dimanche 10 juillet avec un buffet campagnard et une visite du Fort de Pré-Giroud à Vallorbe et à poursuivre ensuite jusqu'à fin août, avec les Journées de découverte du Gruyère d'Alpage AOC.

Confitures maison, tresse et taillé, en passant par jambon à l'os, boutefas, terrine de féra, Gruyère AOC, mais aussi salée à la crème, tarte au vin cuit, jus de pommes et plein d'autres spécialités vaudoises... Le menu proposé par les Produits du Terroir vaudois, dimanche 10 juillet de 9h30 à 15h00 a de quoi tenter les plus gourmands.

Pour s'inscrire, il suffit d'aller sur le site www.terroir-vaudois.ch ou encore de téléphoner au 021 614 25 60!

LES TRADITIONNELLES JOURNÉES DE DÉCOUVERTE DU GRUYÈRE D'ALPAGE AOC

Chercher la fraîcheur des alpages et déguster une fondue au cœur du Jura vaudois? Pour vous séduire et vous

faire découvrir ou redécouvrir les saveurs du Gruyère d'Alpage AOC, six journées vous sont proposées:

- Le samedi 23 juillet, Alpage du Cerney au Brassus, Simon Renaud, inscription au 021 845 67 57
- Le lundi 1^{er} août, Alpage des Esserts du Lieu aux Charbonnières, Bernard Rochat, inscription au 021 841 13 71
- Le samedi 6 août, Alpage de Praz Rodet au Brassus, Ulrich Kämpf, inscription au 021 845 58 28
- Le samedi 13 août, Alpage de la Combe Noire au Lieu, Daniel et Fredy Hauser, inscription au 021 845 48 91

• Le samedi 20 août, Alpage les Grands Plats de Vent au Brassus, familles Golay et Magnin, inscription au 021 845 40 05 / 021 845 54 15

• Le samedi 27 août, Alpage des Prés-de-Bière au Brassus, Elisabeth et Philippe Germain, inscription au 021 845 50 65

Intéressé? Vous devez vous inscrire par téléphone directement auprès de l'alpage car le nombre de places est limité!

PLUS DE RENSEIGNEMENTS:

Marianne Dizerens
Produits du Terroir vaudois
021 614 24 36
m.dizerens@prometerre.ch



BRUNCH ET VISITE DU FORT 39/45
DIMANCHE 10 JUILLET 2011 DE 9H30 À 15H





Venez découvrir le Fort de Pré-Giroud à Vallorbe et déguster un succulent Brunch campagnard avec des produits du terroir du jura vaudois

Tirs au canon – Cor des Alpes – Animations

CHF 42.– par adulte • CHF 18.– par enfant (6 à 15 ans révolus) • Gratuit pour les enfants de 0 à 5 ans
Ces prix comprennent la visite guidée du Fort Pré-Giroud ainsi que le buffet • Sur réservation uniquement

PLUS D'INFORMATIONS ET INSCRIPTION SUR WWW.TERROIR-VAUDOIS.CH OU AU 021 614 25 60

**LES PRODUITS DU TERROIR VAUDOIS,
C'EST MEILLEUR QUAND C'EST SOUVENT !**



Inspections des exploitations: davantage d'efficacité grâce aux contrôles coordonnés



MARCEL FRIEDLI

La législation en matière de contrôles des exploitations a pour but d'assurer un tournus régulier des programmes soumis à une inspection tout en limitant le nombre de visites annuelles sur une même exploitation. En règle générale, il ne devrait pas y avoir plus d'un contrôle par année alors que l'intervalle entre deux contrôles du même programme ne doit pas dépasser 4 ans (12 ans pour une partie d'entre eux). Des dérogations à ces principes sont expressément prévues, notamment en cas de problèmes constatés lors d'un précédent contrôle ou en cas de changement important sur l'exploitation, par exemple la participation à un nouveau programme (PER en culture maraîchère, par exemple).

L'objectif de la planification est d'obtenir un nombre régulier de contrôles à réaliser au fil du temps. Cela nécessite de procéder pour chaque exploitation à:

- l'identification de tous les programmes devant être contrôlés
- pour chaque programme, l'identification du millésime du dernier contrôle
- la détermination du millésime du prochain contrôle
- l'identification des collisions (>1 contrôle/an)
- l'avancement ou éventuellement le report de contrôles

COMBINER LES CONTRÔLES PUBLICS ET PRIVÉS

Si l'ordonnance donne des directives précises en matière de coordination, elle laisse totale liberté s'agissant de la

Depuis 2008, l'organisation des contrôles des exploitations agricoles est régie par l'ordonnance sur la coordination des inspections (OCI). Cette même année, le Conseil d'Etat du Canton de Vaud a désigné l'office Eco'prest de Prométerre comme service de coordination des inspections dans les exploitations agricoles du canton de Vaud. À ce titre, l'office est chargé de désigner les exploitations qui devront accepter un contrôle. Pour établir le programme de contrôles, il tient compte des directives de l'ordonnance qui visent à limiter au strict minimum le nombre d'inspections annuelles dont une même exploitation peut faire l'objet. Une révision de cette ordonnance est en cours. Son objectif est d'adapter le rythme des contrôles et de cibler leur mise en œuvre en tenant compte des risques que présentent les différentes productions soumises à inspection. Il devrait en résulter une modification de la fréquence des contrôles sans que cela porte préjudice à la sécurité sanitaire sur laquelle le consommateur doit toujours pouvoir compter.

EXPLOITATIONS ET DÉTENTEURS DE BÉTAIL SOUMIS À CONTRÔLES DANS LE CANTON DE VAUD EN 2011

7'402 exploitations / détenteurs au total, soit:

- 3'981 exploitations avec paiement directs (53.8%)
- 55 exploitations PER sans paiements directs (0.7%)
- 796 exploitations d'estivage (10.8%)
- 2'570 exploitations / détenteurs sans PER ni paiements directs (34.7%)

Répartition des exploitations selon les programmes à contrôler:

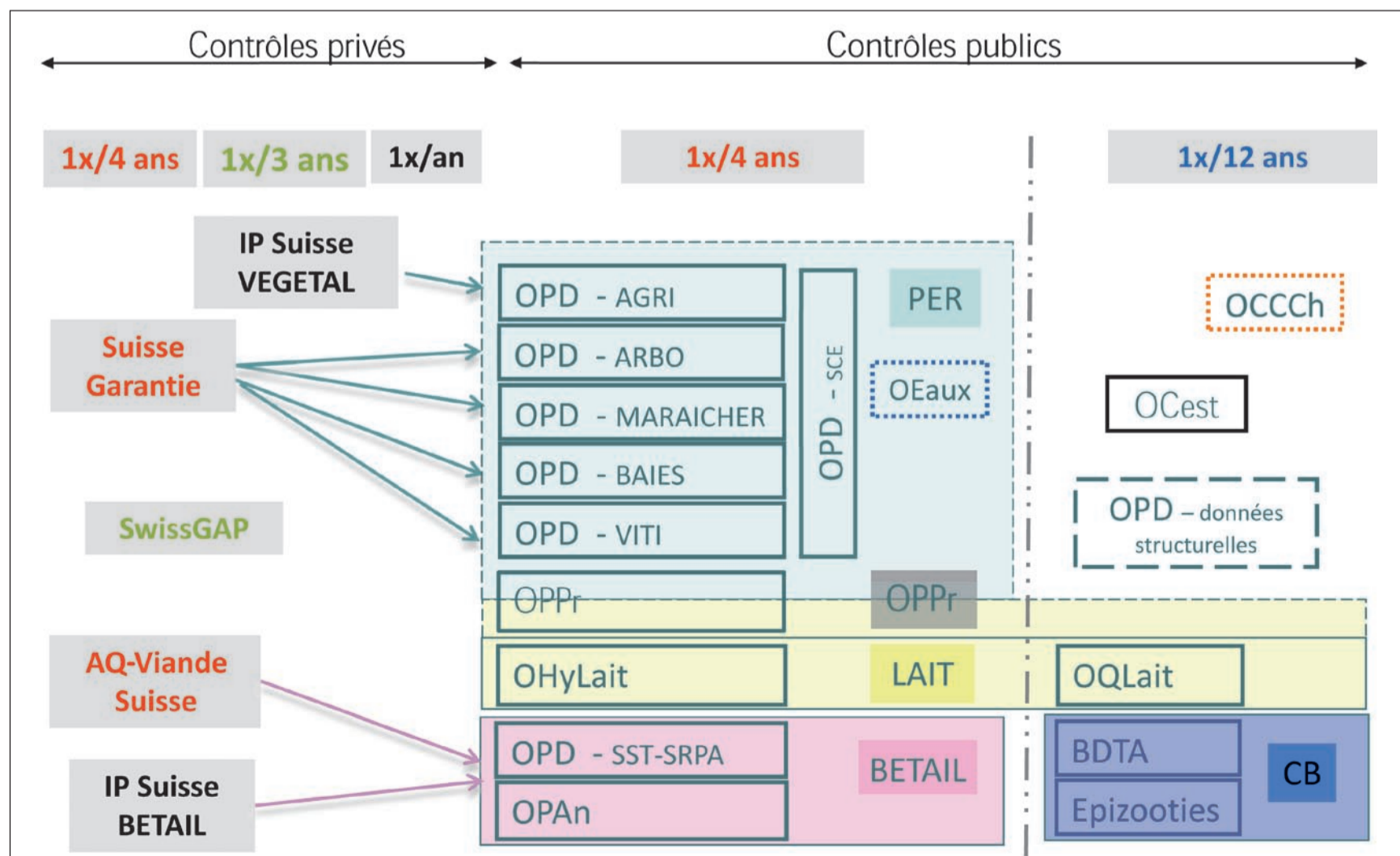
- Contrôle bleu (CB) – OPAn: 3'209 (43.4%)
- LAIT: 1'304 (17.6%)
- PER – agriculture: 3'056 (41.3%)
- PER – viticulture: 740 (10.0%)
- PER – arboriculture: 123 (1.7%)
- PER – maraîchage: 84 (1.1%)
- SST-SRPA: 2'235 (30.2%)
- BIO: 155 (2.1%)

combinaison des contrôles. Cette possibilité est dans le canton de Vaud pleinement exploitée afin de réduire au strict minimum le nombre de fois où un exploitant est sollicité. L'OCI énumère les programmes de droit public devant être contrôlés: PER, BIO, production primaire, lait, protection des animaux, programmes facultatifs SST et SRPA, estivage ainsi que les contrôles vétérinaires officiels, appelés aussi contrôles bleus. Aux contrôles de ces programmes peuvent être combinés librement les contrôles des labels privés que sont Suisse

Garantie, IP Suisse, SwissGAP ou encore AQ-Viande Suisse. Cependant, en application des directives fixées par les labels eux-mêmes, cette combinaison n'est pas toujours possible. À cela s'ajoutent les adaptations structurelles des exploitations qui bouleversent régulièrement la planification des contrôles faite initialement pour plusieurs années. Comme en témoigne le schéma ci-dessous, le nombre de contraintes à concilier est élevé, ce qui rend la planification des contrôles délicate à réaliser.

QUEL LIEN ENTRE E. COLI ET LES CONTRÔLES?

L'ordonnance sur la coordination des inspections est en cours de révision. Le projet prévoit d'adapter le rythme de contrôles en accordant davantage d'importance à la notion de risque. Ainsi et pour toute une série de programmes en liaison avec la garde d'animaux de rente, l'intervalle minimum entre deux contrôles devrait passer de 12 à 4 ans! Cela serait notamment le cas pour les contrôles bleus. À l'inverse, le rythme des contrôles de la production primaire végétale devrait être quelque peu réduit. Un grand quotidien vaudois a récemment mis en doute la pertinence de ces changements, arguant du fait qu'il n'était pas judicieux de diminuer le nombre de contrôles au moment même où l'Europe doit faire face à des problèmes sanitaires. Nous pensons au contraire que la mesure proposée est appropriée en ce sens qu'elle tient compte de l'analyse des risques. En effet, les contrôles de la production primaire tels qu'ils sont pratiqués aujourd'hui n'auraient assurément pas permis de débusquer la bactérie qui a sévi en Allemagne. Augmenter la fréquence de ces contrôles n'est pas la solution non plus. En revanche, il est important de pouvoir procéder à des inspections ciblées en cas de suspicion. Dans ce sens, le projet de révision devrait apporter une souplesse bienvenue.



Le nombre de contrôles par année et par exploitation dépend de la possibilité de combiner les contrôles publics avec ceux des labels privés.

Evénements:

Production laitière

Le vendredi 26 août 2011, dès 9 h, sur la comex du Borgeau à Carrouge VD, les familles Bach-Bourgeois & Küffer vous accueillent.

- 1 nouveau bâtiment
- Parc de machines réduit
- 100 vaches en pâture intégrale
- Plein de bonnes idées à prendre

Venez vous informer, échanger et découvrir, sous une forme attractive, comment concilier une production laitière dynamique, efficace et économique.

Swiss Beef Barbecue

Le Swiss Beef Barbecue aura lieu cette année le 7 septembre 2011, dès 17 h, sur l'exploitation de Christophe Longchamp à Chavannes-le-Veyron. Au programme, visite des essais variétaux de maïs ensilage mis en place par OH-Semences, démonstration d'ensilage par l'entreprise Chappuis de Cuarnens et présentation du système de pesage de Provimi. Pour agrémenter la soirée, les participants pourront se régaler de tranches grillées Swiss-PrimBeef et de saucisses de veau préparées par les soins de Cédric Chanson de La Chaux.

Swiss No Till

La journée «semis direct et techniques culturales simplifiées» se déroulera le 13 septembre 2011 à 14 h dans la région de Bière.

Au programme:

- Colza en culture associée
- Essais de divers couverts végétaux
- Préparation du sol différenciée
- Évaluation de l'impact du glyphosate
- Plusieurs techniques de semis (strip till, semis direct, bandes fraisées, ...)
- Démonstration des machines utilisées pour la mise en place d'essais
- Repas possible sur place

Cette journée a pour but de favoriser les échanges d'expériences entre agriculteurs, qu'ils pratiquent ou non le semis direct.

Manifestations ouvertes à tous, sans inscription.

Pour tout renseignement:
ProConseil
021 614 24 30
formation@prometerre.ch